

NOUVEAUX DOCUMENTS

SUR

LA GUERRE DE BLOIS ET DE MONTFORT

Légende de la naissance
de Jean de Montfort.

Le sac d'Ancenis
et le siège du château de Lymo.

PAR ARTHUR DE LA BORDERIE
de l'Institut



RENNES

PLIHON & HERVÉ, LIBRAIRES-ÉDITEURS

1895

Extrait du *Bulletin archéologique de l'Association Bretonne*,
3^e série, tome XIII, dont on a gardé ici la pagina-
tion.

NOUVEAUX DOCUMENTS

SUR

LA GUERRE DE BLOIS ET DE MONTFORT

La *Société de l'Histoire de France* a publié, vers la fin de l'année dernière, une chronique latine jusque-là inédite, intitulée *Chronographia regum Francorum*, *Chronique ou Chronographie des rois de France*. Le manuscrit qui appartient à la Bibliothèque Nationale est du xv^e siècle et semble une copie plutôt qu'un original. La chronique fut écrite ou plutôt commencée à écrire vers 1420. Mais elle a une première partie fort étendue concernant le xiv^e siècle et qui, en ce qui touche la guerre de Blois et de Montfort, a dû être rédigée sur les témoignages et les traditions relatées par des personnages ayant pris part à cette guerre ou au moins très initiés à la connaissance des événements.

Malgré quelques erreurs de date et quelques inexactitudes comme il s'en glisse dans toutes les chroniques, celle-ci est un document sérieux. Elle renferme, sur la guerre de Bretagne, une quarantaine de pages (1), où l'on trouve bon nombre de notions, de faits et de détails curieux que l'on chercherait vainement ailleurs.

Je me bornerai à relever ici deux de ces épisodes qui me semblent — on en jugera — fort intéressants.

L'un est une fabuleuse légende sur la naissance du comte de Montfort, légende qui ne fut pas sans influence sur l'arrêt de Conflans adjugeant la Bretagne à Charles de Blois.

(1) *Chronographia regum Francorum*, éditée par M. H. Moranvillé, t. II, p. 166 à 209.

L'autre est un événement de guerre tout à fait inconnu, d'autant plus curieux qu'il concerne Ancenis et des localités voisines de cette ville.

I

Fabuleuse légende de la naissance de Jean de Montfort.

Arthur II duc de Bretagne, mort en 1312, avait eu trois fils, savoir : 1° *Jean*, qui lui succéda sous le nom de Jean III duc de Bretagne ; 2° *Gui*, qui fut comte de Penthièvre, tous deux nés d'une première femme, Marie de Limoges ; 3° un *second Jean*, le plus jeune des trois frères, fils d'une seconde femme Yolande de Dreux, comtesse de Montfort l'Amauri, et qui est connu sous le nom de Jean comte de Montfort.

Jean III duc de Bretagne mourut sans enfant le 30 avril 1341. Si son frère Gui avait vécu à ce moment, il lui aurait succédé sans contestation, étant l'aîné de Jean de Montfort. Mais Gui était mort, laissant une fille, Jeanne de Penthièvre, mariée à Charles de Blois. Cette nièce et Jean de Montfort revendiquèrent à la fois, l'un contre l'autre, l'héritage de Jean III, c'est-à-dire le duché de Bretagne.

Montfort, frère du défunt, lui touchait de plus près par le sang et était son héritier naturel. Mais Jeanne de Penthièvre réclamait le privilège d'une fiction légale appelée *droit de représentation*, d'après laquelle les enfants d'un frère prédécédé avaient droit à la succession que leur père aurait recueillie s'il avait été vivant. Le droit de représentation, qui n'existait pas dans toutes les provinces de France, était admis en Bretagne dans les fiefs et arrière-fiefs relevant du duc.

Mais la Bretagne était elle-même un fief relevant de la couronne de France, et en droit féodal strict, la succession du fief *servant* (c'est-à-dire ici, de la Bretagne) devait être réglée par la loi du fief *dominant*, c'est-à-dire ici de Paris et de l'Île-de-France. Or, dans l'Île-de-France, le droit de représentation n'était point admis ; le droit d'un frère primait *en tout état de cause* celui des neveux et des nièces. C'est là-dessus que Mont-

fort fondait sa revendication du duché de Bretagne, d'autant que depuis 1297 la Bretagne était devenue *pairie* de France, et la plupart des pairies, des grands fiefs de la couronne, repoussaient le droit de représentation.

Oui, — mais Charles de Blois, mari de Jeanne de Penthièvre, étant par sa mère propre neveu du roi de France, cela devait bien finir par faire pencher la balance en sa faveur.

Toutefois, les seigneurs de l'Île-de-France et la plupart des pairs étant fort opposés au droit de représentation, paraissent avoir été dans le principe favorables au comte de Montfort. D'après notre *Chronographie des rois de France*, Philippe de Valois lui-même aurait d'abord répondu aux réclamations de Charles de Blois : — « Je m'étonne que vous réclamiez le duché de Bretagne, je ne vois pas sur quel motif vous pouvez le faire, puisque le comte de Montfort était frère du duc dernièrement décédé, et qu'il est l'oncle de votre femme. » (*Chronographie*, II, p. 176).

Ainsi le roi de France aurait nettement repoussé, en la circonstance, l'argument tiré du droit de représentation, et alors Charles de Blois lui-même, au lieu de s'en aider, se serait avisé, selon la *Chronographie*, de raconter au roi l'histoire qui suit :

« Le comte de Montfort (aurait-il dit) était frère du duc qui vient de mourir, mais non pas son frère de père, car son père fut séparé de sa mère comme je vais vous l'expliquer.

« Le duc de Bretagne, père de Jean III, dernièrement décédé, vécut d'abord longtemps avec sa femme sans avoir d'enfants, ce qui les désolait tous deux. Pour en obtenir, il fit le vœu, si Dieu lui en accordait, d'aller avec son armée venger sur les Turcs la mort du Christ. Dieu entendit ses prières ; peu de temps après, sa femme mit au monde le duc Jean III qui vient de mourir, et l'année suivante un autre fils, qui reçut le nom de Gui et qui fut le père de ma femme.

« Quand la duchesse fut bien rétablie, le duc, pour acquitter son vœu, se mit en mer avec dix mille soudoyers (*cum decem milibus soldariis*) : tant il navigua qu'il finit par débarquer à Damiette, en Egypte, et assiégea aussitôt cette ville. Mais le Soudan d'Egypte, survenant avec une armée immense, se jeta sur les chrétiens, qui furent tous tués ou faits prisonniers. Du nombre de ces derniers fut le duc, qu'on plongea dans une

obscuré prison, où il resta dix ans ou davantage ; en sorte que les barons de Bretagne, le croyant mort, après en avoir délibéré, obligèrent la duchesse son épouse à se marier malgré elle au comte de Montfort, dont elle eut un fils encore vivant, qui est le comte Jean de Montfort. Ainsi en effet, il y eut trois frères : le duc Jean III (dernier décédé), Gui père de ma femme : ces deux-ci frères de père et de mère ; et le comte de Montfort (frère de mère seulement), lequel, à cause de cela, n'a rien à réclamer dans le duché de Bretagne, et est seulement héritier du comté de Montfort.

« Il arriva enfin, par la volonté de Dieu, que le duc qui était allé en Egypte fut délivré de la captivité des Sarrasins de la manière suivante. Un roi de cette nation, s'étant mis à faire la guerre au Soudan, ravagea et brûla son pays. Le Soudan lui proposa de choisir, chacun d'eux, un champion ; ces deux champions se livreraient un duel à mort ; celui des deux souverains dont le champion serait vaincu dédommagerait l'autre de tous ses frais de guerre et lui remettrait son pays en bon état. Cette proposition fut acceptée ; mais le Soudan ne put trouver dans son pays personne qui voulût être son champion, ce qui l'affligea grandement.

« Pendant qu'il songeait aux moyens de se procurer un combattant, le souvenir lui vint du chrétien qu'il tenait depuis si longtemps dans les fers. Il l'envoya chercher, et le duc, tout maigre, tout pâle, s'étant présenté devant lui, le Soudan lui demanda s'il oserait de se battre en duel contre un Sarrasin. Le duc répondit que, quand il y en aurait quatre, il ne reculerait pas, et qu'il était tout prêt à les combattre.

« Le Soudan, extrêmement joyeux, lui fit prendre des bains, lui donna pendant huit jours tout ce qu'on put trouver de meilleur à boire et à manger. Puis vint le duel : le duc, couvert de ses armes, vainquit son adversaire et le ramena pieds et poings liés. Le Soudan fut si content qu'il embrassa le duc, lui donna, en or le plus pur, la charge de quatre chevaux, et le renvoya libre en son pays avec tous les chrétiens qui étaient alors prisonniers en Egypte.

« Le duc à son retour s'arrêta dans un château à l'entrée de la Bretagne, d'où il envoya un messenger à sa femme pour lui annoncer son arrivée. La dame, stupéfaite, très repentante

de ce qu'elle avait fait, demanda au duc une sauvegarde pour aller vers lui et en revenir. Très étonné d'une pareille demande, le duc toutefois la lui accorda. Accompagnée de son second époux, le comte de Montfort-l'Amauri, et de plusieurs autres seigneurs, la duchesse se rendit près du duc et lui conta comment, par la volonté de ses barons, elle avait été mariée au comte de Montfort. Le duc se borna à répondre : « Allons trouver le Souverain Pontife ; quoi qu'il ordonne, nous « obéirons. »

« Tous d'accord, ils allèrent donc trouver le pape et lui racontèrent ce qui s'était passé. Alors le pape dit à la duchesse :

— « Ma fille, quoique le comte de Montfort ne soit pas véritablement votre mari, si vous avez eu de lui des enfants, nul n'a le droit de vous en blâmer. Retournez avec le duc, votre premier époux : la raison le veut, et moi je vous l'ordonne. Vous, comte de Montfort, rentrez dans votre seigneurie ; emmenez avec vous le fils que vous avez eu de cette dame, et reprenez tous les biens que vous lui avez apportés. »

« Conformément à cette décision apostolique, ils revinrent à Nantes et y firent une grande fête, après laquelle le comte de Montfort se retira dans son comté, dont est aujourd'hui seigneur Jean de Montfort.

« Peu de temps après, ce duc de Bretagne qui avait été en Egypte maria son fils Gui, lequel vécut peu et laissa une fille unique, aujourd'hui ma femme. Enfin ce duc étant mort, il eut pour successeur dans le duché son fils aîné Jean III, frère germain de Gui mon beau-père. Jean III venant de mourir sans enfant, je réclame actuellement du chef de ma femme le duché de Bretagne, et d'après ce que je viens de vous dire (conclut Charles de Blois en s'adressant au roi de France), il est plus clair que le jour que Jean de Montfort n'a absolument rien à y prétendre. Au reste (aurait-il ajouté, toujours selon la *Chronographie*), j'ai par devers moi des lettres munies du sceau de Bretagne relatant expressément tous ces faits, et beaucoup de gens du pays encore vivants s'en souviennent très bien (1). »

(1) Nous avons textuellement traduit ce récit de la *Chronographia regum Francorum*, II, p. 176 à 179.

Inutile de dire que cette histoire est une fable fabriquée de toutes pièces ; que jamais le père de Jean III n'alla en Egypte ; que la mère de Jean de Montfort n'eut point deux maris ; que c'est son mari au contraire, le duc Arthur II (père de Jean III, de Gui et Jean de Montfort), qui eut deux femmes ; et ce qui est assez curieux, c'est que Jean de Montfort, au lieu d'être (comme on le dit ici) frère de Jean III seulement par sa mère, ne l'était au contraire que par son père.

Cette légende grossière était donc très mal construite. Il n'est pas croyable que Charles de Blois ait osé la débiter au roi, qui avait tous les moyens de connaître la vérité, qui devait même la savoir mieux que personne. Mais il est certain aussi que cette fable extravagante fut répandue de tous côtés en France (non en Bretagne), et qu'elle y trouva une créance si générale, que Froissart dans ses *Chroniques* la mentionne comme une vérité constante : La comtesse de Penthièvre, femme de Charles de Blois « estoit (dit-il) plus prochaine [du « duc défunt] que li contes de Montfort, qui estoit d'un autre « père qui onques n'avoit esté duc de Bretagne (1). » Avant la publication de la *Chronographie* et de la légende insensée que je viens de traduire, ce passage de Froissart était une énigme, on ne parvenait pas à l'expliquer. Aujourd'hui, rien de plus clair : c'est l'écho de cette étrange fable, qui est acceptée ici par le chroniqueur sans le moindre signe de doute, comme un point admis par tous, qu'il suffit de rappeler.

Mais pourquoi avait-on pris la peine d'inventer, de propager activement cette bourde effrontée et colossale ? J'en ai déjà laissé entrevoir la cause. La plupart des pairs de France, qui allaient être appelés à statuer sur les prétentions rivales de Blois et de Montfort, n'admettaient point le *droit de représentation*, fiction légale à leurs yeux injustifiable, et cependant titre unique des prétentions de Jeanne de Penthièvre. Charles de Blois, malgré sa proche parenté royale, était donc fort exposé à succomber devant ce tribunal sans appel. Si l'on pouvait persuader aux juges que Jean de Montfort n'était même pas du sang de Bretagne, c'est lui au contraire qui serait repoussé, battu à coup sûr, avec risée et mépris universel.

(1) Froissart, édition Luce, t. II, p. 106, cf. p. XXXVIII, note 1.

Mais comment fut-il possible d'imposer un tel mensonge à la crédulité du public ? — C'était là, au XIV^e siècle, un résultat beaucoup plus facile à atteindre qu'aujourd'hui. L'imagination des hommes de ce temps, loin de se défier du merveilleux, l'accueillait avec faveur. En dehors du roi, qui par son administration avait des moyens d'information s'étendant à peu près à toute la France, il n'y avait, pour ainsi dire, pas de communication de province à province. Les gens, les seigneurs de l'Île de France, de la Bourgogne, de la Champagne et du reste du royaume, ignoraient ce qui se passait en Bretagne, tout autant que nous, sans la poste, les journaux, le télégraphe, nous ignorerions absolument ce qui se passe en Chine. En fait, d'ailleurs — le texte de Froissart cité plus haut le prouve — cette fable fut admise en France (sinon en Bretagne) comme vérité constante par l'opinion publique, y compris celle des juges chargés de trancher le différend entre Blois et Montfort.

Jean de Montfort en effet — c'est encore la *Chronographie* qui nous l'apprend — Jean de Montfort, dès le lendemain de ce jugement, reprochait à Charles de Blois de l'avoir obtenu en gagnant les pairs de France par ses présents et les trompant par les fables qu'il leur avait débitées (1).

La *Chronographie* atteste encore que Charles de Blois ne se faisait aucun scrupule de noircir son adversaire, soit auprès du roi, soit auprès des pairs, par des accusations plus que hasardées, lui imputant, par exemple, d'avoir dit, avant l'arrêt de la cour des pairs, que lui Montfort ne ferait pas hommage de la Bretagne à la couronne de France (2) : propos parfaitement invraisemblable.

Et notez que la *Chronographie*, qui rapporte tout cela, est constamment inspirée par l'esprit français, constamment favorable à la France et, dans la querelle de Bretagne, dévouée à la cause de Charles de Blois. Son témoignage ne peut donc être récusé.

(1) « Comes Montisfortis respondit quod ipse (Karolus Bloisensis) non evaderet de manibus suis, propter ducatum Britannie, quem sibi abstulerat nugis [par des fables] et muneribus obtatis paribus Francie, qui propter hoc adjudicaverant ducatum Britannie uxori sue. » (*Chronographia regum Francorum*, t. II, p. 191-192).

(2) *Chronographia*, II, p. 183.

Or ce témoignage jette un jour nouveau, fort inattendu, sur la décision souveraine qui admit les prétentions de Jeanne de Penthièvre au duché de Bretagne et repoussa celles de Jean de Montfort.

Cette décision, connue sous le nom d'*arrêt de Conflans*, fut rendue en effet à Conflans près Paris, par la cour des pairs de France, le 7 septembre 1341.

Jusqu'ici on avait vu seulement dans cette décision le résultat de la faveur ouverte accordée par le roi à son neveu Charles de Blois et de l'influence personnelle, directe, du roi sur la cour des pairs. Cela faisait déjà de l'arrêt de Conflans une œuvre où la justice n'avait guère de part.

Aujourd'hui c'est bien pis. Après les révélations de la *Chronographie*, on ne peut douter que le motif latent mais décisif de cet arrêt fut la conviction, portée par la fabuleuse légende dans l'esprit des juges, que Jean de Montfort était étranger au sang de Bretagne. Ce qui fait de cette sentence féodale un acte essentiellement caduc et même passablement ridicule, puisqu'elle était fondée sur une grossière erreur de fait.

II

Le sac d'Ancenis et le siège du château de Lymo.

L'arrêt de la cour des pairs donnait le duché de Bretagne à Jeanne de Penthièvre : restait à exécuter cet arrêt.

Dans les mois de juin et de juillet 1341, Jean de Montfort, à la tête d'une armée assez peu nombreuse, mais solide et résolue, avait fait à travers la Bretagne une chevauchée qui, moitié par persuasion ou négociation, moitié par force, avait déterminé en sa faveur un mouvement très prononcé, dont le résultat l'avait rendu maître des principales villes, comme Rennes, Nantes, Vannes, Brest, Quimper, de la plupart des places du domaine ducal et de plusieurs autres, y compris même la capitale du comté de Penthièvre, Lamballe.

Les grandes familles de l'aristocratie bretonne, Rohan, Laval, Dinan, etc., étaient attachées à la cause de Charles de

Blois ; mais si Montfort n'avait pour lui que très peu des grands barons (Hervé de Léon dans le principe et toujours la maison du Chastel), dans la petite noblesse et la bourgeoisie il comptait beaucoup de partisans, et la Bretagne bretonnante — par crainte et par éloignement de la France dont Blois était le protégé — tenait en grande majorité pour Montfort (1).

Impossible donc de se le dissimuler : l'arrêt de Conflans ne pouvait avoir la vertu de donner à Charles de Blois la réelle possession du duché de Bretagne : il fallait y joindre le glaive ; c'était une conquête à faire de toutes pièces.

Charles de Blois demanda donc au roi son oncle (Philippe de Valois) de lui donner une armée pour assurer l'exécution de l'arrêt de Conflans. Et le roi, qui aimait beaucoup son neveu, lui forma une belle armée de dix mille hommes, ayant en tête toute la fleur de l'aristocratie et de la chevalerie française commandée par le fils aîné du roi qui portait alors le titre de duc de Normandie et qui plus tard fut le roi Jean. Il était assisté entre autres du duc d'Alençon, oncle de Charles de Blois, du comte de Blois, son frère, du duc de Bourgogne, du roi de Navarre (Philippe d'Evreux), du duc de Lorraine, du duc d'Athènes, du duc de Bourbon, du comte de Vendôme, du comte d'Eu, connétable de France, du sire Bertrand de Briquebec, maréchal, etc., etc.

Tous ces beaux seigneurs allaient à l'envi, comme à une fête, à cette expédition de Bretagne, où il semblait y avoir plus de gloire et de profit à gagner que de péril à craindre. Car on ne voyait pas bien ce que Montfort pourrait opposer à toute cette nombreuse, vaillante, brillante chevalerie.

La concentration de cette belle armée se fit à Angers du 10 au 15 octobre 1341 (2). Elle entra aussitôt en Bretagne par Ancenis, où le duc de Normandie établit son quartier général, et où il resta deux jours, selon la *Chronographie*, qui à cette

(1) La *Chronographie* confirme le fait attesté par plusieurs autres chroniqueurs. Ainsi le continuateur anonyme de Guillaume de Nangis dit en parlant de Montfort : « Habebat magnam partem *Britannie britannicantis* pro se » (édit de la Société de l'hist. de France, t. II, p. 188). Et notre *Chronographie* : « Erant in *Britannia britannata* multe ville et multa castra que se tenebant sub comitissa Montisfortis. » (t. II, p. 204).

(2) Voir *Chronographia reg. Franc.*, II, p. 186, note 1.

occasion nous apprend qu'Ancenis était alors « une assez bonne ville », c'est-à-dire assez bien fortifiée, « munie d'une tour d'une force extraordinaire » : *Villam satis bonam, in qua erat turris immodice fortitudinis* (*Chronographia*, II, p. 187). Ce formidable donjon pouvait bien être l'œuvre du roi d'Angleterre, Henri II qui, en 1174, avait beaucoup augmenté les fortifications de cette place.

Quoiqu'il en soit, après s'être arrêtés deux jours à Ancenis, le duc de Normandie et son armée passèrent outre, se dirigeant sur Nantes. L'accueil fait aux Français à Ancenis avait été tel qu'ils jugèrent tout à fait superflu d'y laisser une garnison pour s'assurer de la place. S'ils avaient su faire la guerre, ils n'eussent pas manqué pourtant de prendre cette précaution, d'autant plus qu'à petite distance d'Ancenis (à 6 kilomètres) de l'autre côté de la Loire, l'ennemi tenait un poste extrêmement fort, le château de Châteaueaux (1), où il avait mis une bonne garnison commandée par deux braves chevaliers, Milès et Waleran, et d'où il pouvait fort aisément s'élancer pour faire des coups de main sur tout le pays environnant.

Le bon accueil fait aux Français par les gens d'Ancenis irrita contre eux la garnison de Châteaueaux qui résolut de le leur faire payer le plus cher possible. La nuit même qui suivit le départ du duc de Normandie, quand son arrière-garde était à peine hors des faubourgs d'Ancenis, Milès et Waleran prenant avec eux quarante hommes déterminés, bien armés, remontèrent la Loire en barques, descendirent au port d'Ancenis que nul ne gardait, et de là entrant dans la ville au point du jour sans trouver la moindre résistance, enfonçant les portes des maisons, ils massacrèrent dans leurs lits bon nombre d'habitants, pillèrent tout ce qui avait quelque valeur, allumèrent un incendie qui brûla quatre cents maisons, et enfin, chargés de butin et de prisonniers tant que leurs bar-

(1) On écrit aujourd'hui *Champoceaux*, orthographe des plus fautes, puisque le nom original, en latin *Castrum Calsum*, ne peut donner d'autre forme française régulière que *Châteaueaux*, qui a existé longtemps au moyen âge.

ques en pouvaient tenir, se remirent en Loire et, se laissant aller au fil de l'eau, rentrèrent dans leur fort sans accident. Tout cela s'était fait en quelques heures.

Pendant ce temps des bandes de malheureux Ancenisiens, effarés, épouvantés, s'étaient enfuis vers l'armée française qui venait de les quitter et avaient imploré son secours. Mais quand le détachement envoyé par le duc de Normandie arriva dans la ville, on eut beau fouiller toutes les maisons, tous les coins, on n'y put trouver un seul des gens de Châteaueaux : tous étaient partis et en sûreté.

Cette histoire du sac d'Ancenis n'est connue que par le récit de la *Chronographie* (1); aucun historien jusqu'à présent n'en avait parlé.

Ce cruel événement eut au moins un résultat utile. Les chefs de l'armée française, impatients d'arriver à Nantes où ils rêvaient de grands exploits, pressés d'ailleurs par la saison déjà avancée, n'avaient pas songé d'abord à attaquer Châteaueaux, dédaigné par eux comme « une quantité négligeable », bien que cette place, laissée aux mains de Montfort, les eût certainement beaucoup gênés pour faire le siège de Nantes — l'ennemi pouvant de là les prendre à dos, harceler leur camp tout à son aise, et troubler toutes leurs opérations. La razzia exécutée sur Ancenis força le duc de Normandie à assiéger Châteaueaux, pour en tirer vengeance.

La place était importante, forte et bien défendue. Le siège dura un peu plus de quinze jours : commencé vers la mi-octobre, il ne finit qu'après la Toussaint (2), par la prise du château. La *Chronographie des rois de France* ne nous apprend sur ce siège aucun fait nouveau. — Mais pour assaillir cette place, il n'était pas besoin de toute l'armée française ; pendant qu'une partie la tenait bloquée, le reste, partagé sous divers chefs en détachements plus ou moins forts, courait la campagne cherchant aubaine, soit du butin, soit des coups

(1) *Chronographia regum Francorum*, t. II, p. 187.

(2) *Ibid.* p. 187 note 2, p. 190, p. 192 note 1.

d'épée, en un mot des aventures de guerre. — Dans le nombre, la *Chronographie* nous en raconte une, restée jusqu'ici absolument ignorée et qui est fort intéressante.

Jean de Monfort était habile. Se voyant sur le point d'être attaqué par des forces supérieures, il avait préparé, pour tenter de les arrêter, un système de fortifications provisoires, — on dirait aujourd'hui, d'ouvrages de campagne.

Ainsi, à mi-chemin entre Ancenis et Nantes, devant la grosse bourgade de Carquefou — où il n'y eut jamais, quoi qu'on en ait dit, de château véritable, — Montfort avait creusé des fossés, dressé des retranchements, des barrières palissadées, munies de ces tours en bois très usitées au XIV^e siècle, connues sous le nom de *bastilles* ou de *bretèches*; en un mot, il avait établi là une sorte de camp retranché, de gros fort de campagne, capable de couvrir la place de Nantes, ou tout au moins de la garantir d'une surprise, d'une attaque à l'improviste.

De même, prévoyant comme très probable le siège de Châteaueaux, il avait voulu se ménager à peu de distance de cette place un point fortifié, d'où il pût utilement la secourir et tomber à toute minute sur les assiégeants. A cette fin il avait fait dresser à une lieue de Châteaueaux, en un lieu appelé aujourd'hui L'Humeau (1), un autre fort de campagne dans le genre qu'on vient d'indiquer, mais très soigné, très bien réparé, avec barrières extérieures, première enceinte ou basse-cour, corps de place, donjon ou grosse tour, petites tours, etc. Bref cela valait un vrai château. Aussi la chronique qui nous révèle l'existence de cette petite forteresse — la *Chronographie des rois de France* — l'appelle sans hésiter le « château de *Lymo* » (2) — et bien qu'assez défectueuse,

(1) L'Humeau est aujourd'hui une simple ferme de la commune de Varenne, canton de Champtoceaux (Châteaueaux), Maine-et-Loire. L'identification du *Lymo* de la *Chronographie* et du village actuel de L'Humeau est due à l'érudit et ingénieux éditeur de la *Chronographie*, M. Henri Moranvillé, (voir t. II, p. 188, note 2); nous l'admettons volontiers, quoique la *Chronographie* mette *Lymo* à 3 lieues de Châteaueaux et que L'Humeau n'en soit éloigné que de 4 kilomètres. Mais les chiffres de la *Chronographie* sont très sujets à caution.

(2) *Lymo* ou L'Humeau, pour L'Humeau.

nous conserverons ici cette forme du nom, puisqu'elle nous est fournie par le document servant de base à notre récit. — Montfort avait mis dans *Lymo* cent cinquante hommes sous les ordres d'un routier de guerre très déterminé appelé Mannian (1), qui défendait vaillamment la place.

Charles de Blois de son côté s'ingénia à rendre vaines les mesures de défense imaginées par son adversaire. Avec un détachement d'un millier d'hommes environ, où figuraient près de lui en première ligne le comte de Blois, son frère, le duc de Bourbon, Louis d'Espagne, le comte de Guines, fils du connétable de France, et plusieurs autres grands seigneurs, il se lança un beau jour sur le camp de Carquefou, où il n'y avait que très peu de monde, l'emporta presque sans résistance, y mit le feu et le brûla de fond en comble, y compris même la bourgade que le fort devait protéger (2).

Peu de temps après, encouragé par cet exploit, le même détachement, toujours sous les ordres de Charles de Blois, alla assiéger le château de *Lymo*. Malgré la forte résistance opposée à leur impétueuse attaque, les Français réussirent à combler le fossé de la première enceinte, en brûlèrent les barrières, et attaquant le corps de la place, assaillirent la grosse tour dans laquelle les assiégés avaient eu à peine le temps de se sauver. Le capitaine, voyant alors qu'il ne pouvait tenir longtemps, expliqua à ses soldats que Charles de Blois était le légitime duc de Bretagne et leur conseilla de lui rendre le fort, sous la condition d'avoir vie et bagues sauvées. Les ayant persuadés, il se mit du haut du rempart à parlementer avec Charles lui-même, qui accorda la capitulation demandée (3).

(1) Mannianus dans la *Chronographia*, II, p. 188. Si l'on était sûr que ce fût un Breton ou un Français, on traduirait ce nom par *Magnan*, *Maignan* ou *Le Maignan*. — Mais ce pouvait être un Anglais, car Montfort, on le sait, en avait beaucoup à son service.

(2) *Chronographia reg. Franc.*, Ibid.

(3) « Camque per murum locutus esset Karolo, idem Karolus annuit et petitionem suam » (*Chronographia reg. Franc.*, II, p. 188). L'histoire du siège du château de *Lymo* remplit près de cinq pages de la *Chronographie*, II, p. 188 à 192.

et aussitôt le capitaine descendit de la tour, les clefs en main, pour les livrer au prince et pour lui jurer fidélité.

En cet instant, la sentinelle postée dans l'échauguette au haut de la grande tour découvrit à quelque distance chevauchant par la plaine une troupe de gens de guerre qui venait de l'Ouest, c'est-à-dire probablement de Nantes, et dans les rangs de laquelle elle crut reconnaître la bannière de Montfort.

C'était en effet le comte de Montfort à la tête d'une troupe pas bien nombreuse, quelque chose comme quinze cents hommes — car après les garnisons qu'il était obligé de mettre dans ses places, il ne lui restait pas de grandes forces pour tenir la campagne. Sa marche n'avait pas pour cause le siège de Lymo, dont la nouvelle n'avait pu encore lui parvenir. Il était attiré de ce côté par un autre siège, celui de Châteaueaux, qui lui causait forcément beaucoup d'inquiétude. Il venait dans l'intention de s'établir à Lymo avec son petit corps d'armée, et de tenter de là les derniers efforts pour secourir et délivrer Châteaueaux.

* * *

Cependant du haut de sa tour, la sentinelle, bien certaine maintenant de ne pas se tromper et de voir s'avancer là-bas une troupe du parti de Montfort, cria avec empressement cette nouvelle à la garnison de Lymo, dont les soldats coururent l'annoncer à Mannian, leur capitaine, qui avait fait baisser le pont-levis et était en ce moment hors de la place, de l'autre côté du pont, à régler la capitulation avec les princes français. Ceux-ci dans le moment même, apprenant la même nouvelle par leurs éclaireurs, sentirent qu'il n'y avait pas de temps à perdre et s'emparant du pont se jetèrent dans le fort au nombre d'environ un millier d'hommes (1). Le capitaine, qui ne savait pas les Français instruits de l'approche de Montfort, fut très étonné de cette brusque attaque et rentrant lui-même dans la place avec les siens :

— Ma foi, dit-il aux Français, vous avez bien fait d'entrer

(1) La *Chronographia* parle d'abord de 400 hommes, puis de 600, soit 1,000 en tout. (Voir t. II, p. 189).

ici ; si vous aviez encore attendu un peu vous n'y seriez entrés que morts ou pris par ceux de là-bas qui viennent de Nantes. Moi-même je n'eusse pas été mieux que vous, car pour n'avoir pas gardé la fidélité due à mon seigneur, j'ai mérité la mort.

— Rien de plus vrai, lui répondit Charles de Blois, aussi n'aurai-je jamais en vous aucune confiance.

A ces mots, saisissant le capitaine, il le fait pendre haut et court au haut de la tour, pendant que l'on massacrait jusqu'au dernier soldat toute la garnison mise dans Lymo par Montfort. La cause de cette exécution est très évidente : les Français craignaient que ces hommes, traîtres une première fois, ne le devinssent plus aisément encore une seconde et ne les vendissent à Montfort pour se sauver eux-mêmes. Mais pour parer à ce péril, ne pouvait-on pas simplement les chasser du fort ? Et quand on songe qu'un instant auparavant les princes français avaient solennellement promis de respecter la vie de ces malheureux et que c'est grâce à cette promesse qu'ils avaient pu se soustraire au glaive de Montfort en entrant dans la place, on a beau chercher, on ne peut trouver nul moyen, nul prétexte pour excuser ce massacre, œuvre d'une cruauté hideuse et d'une frayeur affolée.

* * *

Cependant bientôt après, Jean de Montfort arrive avec ses troupes sous les murs de Lymo. La première chose qu'il voit c'est, tout au haut de la grande tour, le corps de Mannian, son capitaine, tristement ballant à la potence. Tout naturellement il voit dans ce supplice la preuve que le capitaine a défendu fidèlement, énergiquement, le poste confié à sa garde ; il jure de le venger sur Charles de Blois et sur les autres princes français.

Tout cela se passait le 1^{er} novembre 1341, jour de la Toussaint, la *Chronographie* l'affirme positivement ; et malgré la solennité de cette grande fête, Montfort passe toute la soirée à préparer l'assaut du réduit où étaient retirés les Français. C'était le donjon, la grande tour du fort, abondamment garnie de vivres, pain, vin, viande, mais dont la force

de résistance, surtout après les récents assauts subis par ses murailles, n'était pas à la hauteur de cette plantureuse victuaille.

Le lendemain matin, Montfort décidé à rester là tant qu'il le faudrait pour prendre la place, commença par faire creuser un fossé autour des lignes où étaient établis les assiégeants, afin de rompre l'attaque du duc de Normandie s'il lui prenait fantaisie de venir au secours des siens. Puis, ayant comblé de terre le fossé qui défendait la grande tour, il fit attaquer le rempart avec le bélier, la hache et tous les moyens possibles. Beaucoup d'assaillants périrent dans cette opération ; mais enfin une brèche fut pratiquée dans le rempart, tout au plus assez large pour laisser passer quatre hommes de front. Montfort ne voulant pas attendre plus longtemps, lança ses hommes à l'assaut. On conçoit quel avantage avaient ceux de dedans qui pouvaient opposer aux agresseurs un front bien plus étendu, dont tous les traits, tous les coups convergeaient sur les quatre malheureux assaillants. La *Chronographie* prétend qu'il périt là 500 Bretons de Montfort contre 80 Français seulement ; les nombres étant la partie fantaisiste de cette chronique, il n'y a pas lieu de s'arrêter à ceux-ci ; tout ce qu'on en doit retenir, c'est que la perte des assaillants fut considérable ; mais enfin ils s'établirent dans le donjon et en chassèrent les Français réduits à se réfugier dans une tour moindre et moins forte, où ils se défendirent jusqu'au soir du 2 novembre.

Montfort, alors, cessa les attaques, installa tout son monde dans le château et changea le siège en blocus.

Le résultat de ce blocus ne devait guère tarder, car toute la provision de vivres était dans la grande tour que les Bretons venaient de prendre. Dans celle, au contraire, où les Français s'étaient réfugiés, où ils étaient maintenant cernés à n'en pouvoir sortir, ils n'avaient rien à se mettre sous la dent. Aussi, dès le lendemain matin, s'étant rendu compte de cette situation, les princes et seigneurs français échangèrent de douloureux gémissements, — ne voyant à leur détresse d'autre issue que la mort ou la prison, une mort affreuse par la faim, une cruelle prison aux mains d'un ennemi irrité.

Cette dernière alternative étant, après tout, plus acceptable que l'autre, Charles de Blois envoya proposer à Jean de Montfort de le recevoir, lui et tous ses compagnons, prisonniers à rançon. Il y avait là une vingtaine des premiers et plus riches seigneurs de France ; leur rançon eût pu remplir deux ou trois fois le trésor d'un roi. Montfort répondit :

— Pour les autres, je verrai ce que je dois faire ; quant à messire Charles, il ne se sauvera pas de mes mains. Il m'a volé le duché de Bretagne avec les fables qu'il a débitées aux pairs de France, avec l'argent dont il les a gorgés pour acheter leur sentence. Cette sentence ne lui rapportera pas un denier. Avant ce soir il mourra (1).

Charles tenta alors de faire appel au sentiment chevaleresque de Montfort. Il lui fit demander un duel, un duel solennel, sorte de jugement de Dieu entre les deux prétendants, chacun d'eux s'engageant, s'il était vaincu, à céder à l'autre sans lutte, sans contestation, le duché de Bretagne.

Proposition, il faut bien l'avouer, plus naïve encore que chevaleresque : Montfort eût été bien simple de l'accepter, quand il avait vu la veille, par le gibet de son capitaine de Lymo, avec quelle douceur Charles traitait ses adversaires ; quand aujourd'hui lui Montfort avait tout lieu de tenir pour certain que son ennemi capital ne pouvait lui échapper.

Aussi se borna-t-il à répondre :

— Puisque je tiens messire Charles en mon pouvoir, j'entends faire de lui à mon plaisir.

Et en même temps, irrité de ces pourparlers, impatienté de tous ces délais, il ordonna de pousser une nouvelle attaque à fond contre le dernier asile des Français. Ceux-ci, du haut de la plate-forme de la tour, eurent beau lancer sur les assaillants toutes sortes de projectiles désagréables ; les assaillants n'en tenant compte réunirent tous leurs efforts contre la porte ; à coups de poutres et de barres de fer ils réussirent enfin à la briser. Et déjà par l'ouverture béante un flot de Bretons se précipitait dans la tour, quand, dans ce siège si mouvementé, une nouvelle et dernière péripétie se produisit tout à coup.

(1) *Chronographia reg. Franc.* II, 191-192.

Le soir du 2 novembre, deuxième jour du siège, un éclaireur (*speculator*) ou, si l'on veut, un espion de Jean de Montfort, qu'il avait envoyé quêter des nouvelles au camp des Français devant Châteaueaux, lui en rapporta deux, dont l'une était de nature à le réjouir et l'autre à l'inquiéter fort.

La première, c'est que le duc de Normandie et tous les seigneurs français, ignorant complètement le sort de Charles de Blois et de ses compagnons, étaient dans l'affliction la plus profonde, et convaincus qu'ils devaient être morts ou prisonniers, ne sachant d'ailleurs où aller les chercher, ne songeaient pas à leur porter secours.

Par contre, Milès et Waleran, les deux capitaines chargés par Montfort de la garde de Châteaueaux, à bout de forces après une très belle défense et n'entendant point parler de secours, étaient disposés à se rendre, la vie sauve.

Aussitôt Montfort leur fit écrire une lettre les priant instamment de tenir encore quelques jours, leur expliquant que la capture des princes et grands personnages qu'il tenait à discrétion dans Lymo, allait lui donner le moyen d'imposer aux ennemis la levée du siège de Châteaueaux, peut-être même de finir la guerre d'un coup.

Il fit tout de suite repartir l'espion, avec ordre de profiter des ténèbres de la nuit pour pénétrer dans Châteaueaux et remettre son message aux deux vaillants capitaines. L'espion, arrivé devant la forteresse, cherchait à descendre dans les fossés pour pénétrer dans la place, quand la lune se levant éclaira les abords du château. Une des sentinelles du camp français, découvrant cet homme d'allure suspecte, s'élança sur lui et sans plus d'explication voulait le tuer. Le pauvre diable demanda grâce ; la sentinelle se mit à l'interroger : — Qui était-il ? Que venait-il faire là à pareille heure ? Et sur ses réponses confuses, embarrassées, elle le fouilla ; jugeant tout naturellement sa bourse de bonne prise, elle voulut voir ce qu'elle contenait et y trouva, entre autres choses, les lettres de Jean de Montfort pour les capitaines de Châteaueaux. Evidemment c'était là un messenger, un message d'impor-

tance. La sentinelle se décida donc à lui laisser la vie ; le lendemain matin elle le présenta, avec ses lettres, au chef de l'armée française, le duc de Normandie.

Par la lecture des lettres, par les aveux qu'il tira du prisonnier, le duc sut bien vite en quel péril se trouvaient Charles de Blois et son frère le comte de Blois, le duc de Bourbon, Louis d'Espagne et vingt autres seigneurs de premier ordre, ses parents, ses amis les plus chers. Aussitôt il fait sonner dans le camp les trompettes, prend avec lui tout ce qui n'est pas pour l'instant nécessaire au siège (soit environ six mille hommes), et s'élança au grand galop sur le chemin de Lymo. A ses côtés galopait le connétable de France, le comte d'Eu, dont le fils (le comte de Guîne) était bloqué dans Lymo, et qui avait fait vœu de ne boire ni manger avant de l'avoir délivré, lui et ses compagnons.

Cette armée, car c'en était une, tomba sur Lymo comme un ouragan, juste au moment où (nous l'avons vu) les Bretons, venant de détruire la dernière défense qui protégeait encore les Français, allaient se précipiter en masse dans la tour.

Dès qu'ils virent le duc de Normandie avec ses gros bataillons, — coup de théâtre, changement de décor, et de la part des Bretons volte-face rapide, instantanée. Leur infériorité numérique était telle qu'une lutte aurait été une folie. Sans le fossé que Montfort avait pris soin la veille de faire creuser autour de ses lignes et qui arrêta un peu le duc de Normandie, la petite troupe de Montfort eût été écrasée net.

Le comte profita de ce répit pour rallier les siens et enfilastement la route de Nantes. Une partie des Français s'amuserent à le poursuivre, espérant le prendre. Ils réussirent seulement à occire quelques trainards. Montfort, avec le reste, rentra sans peine dans sa capitale.

En revanche, le duc de Normandie rasa le fort ou château de Lymo, et Châteaueaux se rendit aux Français quelques jours après.

Quant à Lymo (ou L'Humeau) il n'en est plus question depuis lors dans l'histoire, tout comme précédemment jamais n'en

avait été mention. La vie historique de ce lieu tient tout entière dans le drame militaire qui dura trois jours et que nous venons de raconter.

Mais voyez à quoi tient le sort des choses. Et le nom de Lymo et le souvenir de cet épisode dormaient absolument oubliés depuis cinq siècles et demi, ensevelis dans la poussière d'un vieux et vénérable bouquin, pendant longtemps relégué, dans la classe de ceux dont on a dit :

Sacrés ils sont, car personne n'y touche.

Mais arrive un esprit jeune, chercheur, ingénieux et érudit (1) ; il lit le manuscrit, il le publie. Aussitôt, avec tous ses traits heurtés, sa couleur tranchée, originale ; avec ses personnages et toutes ses péripéties, ce vieux et curieux drame ressuscite, et peut-être me saura-t-on à moi-même quelque gré de l'avoir évoqué ici au grand jour de l'histoire.

D'autant qu'à l'étudier de près, il pose une question intéressante, en ajoutant un nouveau chapitre au Recueil bien connu des *Grands événements produits par les petites causes*.

En effet, si le messenger de Jean de Montfort envoyé à Châteauceaux n'avait pas été trahi par l'indiscrétion du clair de lune, Charles de Blois fût tombé le lendemain pieds et poings liés au pouvoir de son rival. Celui-ci, quoi qu'il en eût dit, ne l'aurait pas tué, mais il aurait mis sa vie à prix, et le prix c'était le duché de Bretagne. Pour sauver, l'un son neveu, l'autre son mari, Philippe de Blois et Jeanne de Penthièvre auraient accepté ce marché. Montfort eût été duc sans combat.

Dès lors, plus de guerre de Blois et de Montfort, c'est-à-dire vingt-trois ans de calamité épargnés à la pauvre Bretagne. Car c'est là, entre autres, ce que lui rapporta ce clair de lune.

Mais dès lors aussi, plus de combat des Trente, plus de sièges de Rennes et d'Hennebont, plus rien des grands coups d'épées, des chevauchées périlleuses, des plaisants et glorieux stratagèmes de Du Guesclin, de Clisson et de tant d'autres. Plus rien de tous ces exploits qui, comme dit Froissart, enlu-

(1) M. Henri Moranvillé, éditeur de la *Chronographia regum Francorum*.

minent si hautement notre histoire et font rayonner au loin, dans tous les pays, dans tous les siècles la gloire de la Bretagne. — Car tout cela aussi, nous le devons incontestablement au clair de lune de Châteauceaux.

Donc, en définitive, faut-il le bénir, faut-il le maudire, ce fatidique clair de lune ?

Je me borne à poser la question ; je reconnais même que, malgré son énoncé, elle est bien moins *claire* qu'elle n'en a l'air. Et pourtant je suis très porté à croire que, parmi les Bretons de notre temps et même de tous les temps, il y aurait majorité pour la bénédiction.

ARTHUR DE LA BORDERIE,
de l'Institut.

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

895. — Saint-Brieuc, Imprimerie René Prud'homme.
